

# Grand Poitiers Communauté urbaine

## La qualité de l'eau au robinet : les PFAS et le TFA

Les **PFAS** (ou substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) et le **TFA** (ou acide trifluoroacétique) sont des micropolluants présents dans tous les milieux de notre environnement.

En tant que producteur d'eau potable, Grand Poitiers a la responsabilité de distribuer une eau conforme aux normes sanitaires sur son territoire. C'est en ce sens que Grand Poitiers travaille sur la question des PFAS et du TFA.

Depuis janvier 2025, des analyses ont été menées, dont les résultats sont accessibles [en téléchargement ici](#)

. Retrouvez ci-dessous notre FAQ pour comprendre les enjeux liés à ce sujet.

### Les PFAS et TFA en questions

#### PFAS et TFA, de quoi parle-t-on ?

Les **PFAS** sont une famille de plusieurs milliers de molécules chimiques issues de la chimie de synthèse. Employées dans l'industrie pour de nombreux usages (emballages alimentaires, textiles, revêtements des poêles, cosmétiques, ...), ces molécules sont très résistantes et se dégradent très peu une fois dans l'environnement. C'est pour cela qu'on les appelle « polluants éternels ». On peut en trouver des traces dans la plupart des milieux (eau, air, sols, ...), et donc dans la chaîne alimentaire, y compris pour les substances déjà interdites.

Le **TFA** est l'un des plus petits micropolluants appartenant à la famille des PFAS. Des études scientifiques sont en cours pour déterminer son origine. Les premiers éléments indiquent que cette molécule serait issue de la dégradation d'autres PFAS ou de certains pesticides. Le TFA, de par sa petite taille, est très mobile dans l'environnement (eau, air, sols, ...)

#### Y'a-t-il un risque pour la santé humaine ?

La connaissance des risques sanitaires liés aux PFAS reste encore parcellaire. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) mènent des travaux d'évaluation des risques sanitaires liés aux PFAS, intégrant le TFA.

La réglementation européenne a toutefois dressé une liste de 20 PFAS jugés comme « préoccupants » en raison de leurs potentiels effets néfastes sur la santé. Le TFA ne fait pas partie de cette liste.

## **Pour en savoir plus** : lire l'article

"Les PFAS et l'eau destinée à la consommation humaine" (<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/les-pfas-et-l-eau-destinee-a-la-consommation-humaine>)

sur le site internet du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

## Quelle est la réglementation sur ces molécules ?

En ce qui concerne les PFAS, la directive européenne fixe la limite de qualité à **0,10 µg/l (microgrammes par litre) pour la somme des 20 molécules jugées préoccupantes** dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Le TFA ne fait pas partie de cette liste des 20 PFAS. Dans l'attente des travaux en cours menés par l'OMS et l'Anses, **la France a décidé de se baser sur la valeur sanitaire indicative appliquée par l'Allemagne : 60 µg/l (microgrammes par litre)**, avec la volonté d'atteindre une concentration inférieure à 10 µg/l (microgrammes par litre). Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la recherche de PFAS dans les eaux destinées à la consommation humaine sera rendue obligatoire dans le cadre du contrôle sanitaire.

## **Pour en savoir plus** : lire l'article

"Les PFAS et l'eau destinée à la consommation humaine" (<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/les-pfas-et-l-eau-destinee-a-la-consommation-humaine>)

sur le site internet du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

## Quid des PFAS/TFA dans l'eau distribuée par Grand Poitiers ?

De premières campagnes d'analyses ont été réalisées par l'Agence Régionale de la Santé et l'Université de Poitiers sur l'eau produite par l'usine de Bellejouanne dès 2022. Les résultats indiquaient des concentrations inférieures la limite de qualité à 0,10 µg/l (microgrammes par litre) pour les PFAS dits « préoccupants ».

Grand Poitiers a engagé une campagne d'analyses des eaux distribuées dont la première série de prélèvements s'est déroulée en janvier 2025 sur l'ensemble des zones de distribution.

Les résultats confirment que l'eau distribuée par Grand Poitiers est conforme à la réglementation sanitaire.

En bref, ce qu'il faut retenir :

➤ **Une qualité de l'eau conforme vis-à-vis des 20 PFAS dits « préoccupants »**. Quelques traces de certaines molécules sont retrouvées dans certains prélèvements, mais très inférieures aux limites de qualité,

➤ **La concentration en TFA est inférieure à la valeur indicative de 60 µg/l (microgrammes par litre) et à la valeur objectif de 10 µg/l (microgrammes par litre).**

Pour en savoir plus, la synthèse des résultats est [téléchargeable ici](#)

**GRAND POITIERS**

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

**HORAIRES :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30